

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
16484

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Domaine départemental des Coussouls de Crau - Convention avec le Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau : suivi quantitatif de la nappe de Crau.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire de plus de 2 200 hectares de coussouls de Crau dont 1 300 hectares environ sont compris dans le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau créée par Décret n°2001-943 du 8 octobre 2001.

Créé par arrêté préfectoral en février 2006, le SYMCRAU est un établissement public territorial en charge de la préservation de la nappe souterraine de la Crau. Il compte parmi ses membres la métropole Aix-Marseille Provence (Conseil de Territoire Istres Ouest Provence, Conseil de Territoire du Pays Salonais, Conseil de Territoire du Pays de Martigues), la Communauté d'Agglomération « Arles Crau Camargue Montagnette », et les communes d'Aureille et de Mouriès mais aussi la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, le Grand Port Maritime de Marseille Fos et l'Union du Canal Commun Boisgelin-Craponne. Les Chambres de Commerce et d'Industrie d'Arles et de Marseille ainsi que le Conservatoire des Espaces Naturels PACA (gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau), le Groupement Maritime et Industriel de Fos, le Comité de Foin de Crau et la Fédération des structures hydrauliques des Bouches du Rhône sont également présents en qualité de membres associés.

Dans le cadre de ses missions, avec le soutien de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, le Syndicat a mis en place un réseau de suivi quantitatif de la nappe phréatique de la Crau nécessitant l'implantation de piézomètres (instrument de mesures installés dans les profondeurs du sol) dont un sur le Domaine Départemental des Coussouls de Crau.

Cette implantation a donné lieu à la signature (le 9 juillet 2012) d'une convention entre le Département et le SYMCRAU, aujourd'hui arrivée à échéance.

Le suivi quantitatif de la nappe phréatique de Crau étant toujours d'actualité, le Département et le SYMCRAU proposent d'adopter une nouvelle convention définissant les conditions dans lesquelles le propriétaire met à disposition du SYMCRAU, à titre gratuit, une partie de la parcelle n°2288 de section A01 (commune de Fos-sur-Mer) pour y maintenir le piézomètre installé en 2012 destiné au suivi quantitatif de la nappe de Crau, ainsi que les conditions d'accès à cet ouvrage.

Le projet de convention annexé au présent rapport spécifie et détaille les modalités du suivi de l'ouvrage : droits d'utilisation, durée de la convention...

Cette convention est délivrée à titre gratuit et ne présente donc aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL